

20230206 Rue89 Lyon

https://www.rue89lyon.fr/2023/02/06/audit-failles-evaluation-mineurs-etrangers-metropole-lyon/?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=NewsletterQuotidienne

Un audit pointe les failles de l'évaluation des mineurs étrangers par la Métropole de Lyon

L'AUTEUR



Marie Allenou
Journaliste à Rue89Lyon
[Plus d'articles](#)

[Info Rue89Lyon] Courant 2022, le processus d'accueil et d'évaluation des mineurs étrangers non-accompagnés a fait l'objet d'un audit, sur demande de la Métropole de Lyon. Verdict : une capacité d'hébergement insuffisante et un manque de formalisme dans la note de synthèse transmise aux services de la Métropole, entre autres. Rue89Lyon passe au crible les conclusions de cet audit.

Suzon Bosse-Platière chausse ses lunettes. De son sac, elle exhume plusieurs dossiers de jeunes étrangers, en train de faire un recours devant le juge des enfants pour être reconnus mineurs. Ils sont accompagnés par [l'association AMIE](#), dont elle fait partie. Dans ces dossiers, on retrouve des rapports rédigés par [Forum Réfugiés](#), une association chargée depuis 2018 d'évaluer l'âge des mineurs non-accompagnés (MNA) pour le compte de la MEOMIE, un service de la Métropole de Lyon.

Les évaluateurs du Centre de mise à l'abri et d'évaluation (CMAE) de Forum Réfugiés sont souvent des professionnels du droit ou des sciences politiques. Ils sont chargés de juger de la minorité et de l'isolement de jeunes étrangers nouvellement arrivés sur le territoire de la Métropole de Lyon. Pour ce faire, ils effectuent des entretiens individuels de une à deux heures avec chaque jeune. Le reste de l'équipe, composée de travailleurs sociaux et de psychologues, peut également apporter des précisions sur leur comportement. Suite à son évaluation, Forum Réfugiés rend une synthèse à la MEOMIE, qui tranche. Si la minorité et l'isolement des jeunes sont reconnus, la Métropole de Lyon se doit de les prendre en charge, au titre de sa compétence en matière de protection de l'enfance.



Le Centre de mise à l'abri et d'évaluation (CMAE) de Forum Réfugiés, dans le 1er arrondissement de Lyon.
©MA/Rue89Lyon

Les adolescents que Suzon Bosse-Platière suit affirment tous être mineurs, mais ils n'ont pas été considérés comme tels par Forum Réfugiés et la MEOMIE. Pourtant, après un recours devant le juge des enfants, 80% d'entre eux finissent par être reconnus mineurs et isolés, d'après les chiffres de la Métropole de Lyon.

Face à ce constat, et suite aux critiques des associations et [au fort turn-over dans les équipes du CMAE](#), la Métropole de Lyon a mandaté un cabinet de conseil spécialisé dans la commande publique. Courant 2022, celui-ci a réalisé un audit du processus de mise à l'abri et d'évaluation des jeunes étrangers, dont Rue89Lyon a pu consulter les conclusions.

Les associations pointent « de nombreuses contradictions » dans les rapports d'évaluation

En 2021, Suzon Bosse-Platière de l'association AMIE et deux autres bénévoles avaient déjà réalisé une étude – non-officielle – de la façon dont les évaluations sont menées au CMAE. Ils ont comparé une centaine de rapports rendus par Forum Réfugiés entre 2018 et 2020.

Dans leur synthèse, les bénévoles pointaient « un ensemble de dysfonctionnements graves dans leurs conséquences pour les jeunes, pour leur présent et leur avenir », tout en notant une amélioration sur les rapports les plus récents (à partir de 2020).

« Nous avons aussi noté de nombreuses contradictions, une certaine schématisation récurrente des interprétations [entre les rapports], ainsi que la répétition de propos », concluaient-ils.

Des éléments que nous avons pu vérifier dans les rapports que nous avons pu consulter, datant du printemps 2022.

« On te pose des questions alors que tu es bouleversé »

Nous avons rencontré plusieurs jeunes étrangers, pour comprendre comment ils vivent leur évaluation. Ceux que nous avons vus ont été évalués à l'été 2022. La MEOMIE n'a pas reconnu leur minorité. Remis à la rue suite à leur évaluation, ils ont passé plusieurs semaines dans une tente, au square Gustave-Auguste Ferrié, dans le 4^e arrondissement de Lyon. Nous y avons rencontré un adolescent originaire du Sénégal que nous appellerons Cheikh. Il raconte l'incompréhension née entre lui et son évaluatrice.

« Elle m'a questionné sur mon trajet jusqu'ici, mon âge, mes parents... C'était une bonne personne mais entre ce qu'elle a écrit et ce que j'ai dit, il y a une différence. Elle a noté des dates et des événements dont je n'ai pas parlé », s'indigne-t-il.



Ces jeunes migrants sub-sahariens, dont la minorité a été contestée, sont en attente d'une réponse du juge des enfants dans le jardin du général Ferrié, Lyon 4e. ©OM/Rue89Lyon

Un autre adolescent, Seko (le prénom a été modifié) s'approche. Musclé, un ballon de basket sous le bras, l'air un peu effronté, le jeune homme de 15 ans a un profil particulier. Au Congo Brazzaville, il a eu la chance d'aller à l'école jusqu'en 3e. Ce n'est pas le cas de beaucoup d'autres jeunes venus d'Afrique subsaharienne, qui constituent la grande majorité des adolescents suivis par l'AMIE. Sa critique de l'évaluation est beaucoup plus dure.

« Je ne savais pas comment ça devait se passer. En Afrique, on n'a pas besoin de papiers pour travailler et pour gagner de l'argent. Ici je ne pensais pas qu'on allait m'évaluer. Pendant l'évaluation, je me suis senti forcé à dire certaines choses. En plus, on te pose des questions alors que tu es bouleversé. »

Au-delà de la déception de ne pas avoir été reconnus mineurs, c'est la colère et la confusion qui ressort chez ces jeunes. Pour la plupart, ils expliquent n'avoir compris qu'après coup la portée de cette évaluation sur leur vie. Car une reconnaissance de minorité et d'isolement implique une prise en charge immédiate par les services métropolitains de la protection de l'enfance et une intégration légale dans la société française.

Les faiblesses du processus d'évaluation des mineurs étrangers de la Métropole de Lyon

Nous avons pu nous procurer les premières conclusions de l'audit mené par le cabinet de conseil, rendues en octobre 2022. Le travail du cabinet s'est fondé sur des entretiens avec une pluralité d'acteurs, de Forum Réfugiés, de la MEOMIE, de l'AMIE mais aussi des juges des enfants ainsi que sur un échantillon de rapports rendus entre 2019 et 2022.

Si le cabinet de conseil note que l'équipe en place et la bonne compréhension du public accueilli sont les points forts de Forum Réfugiés, il pointe quatre faiblesses du processus d'évaluation et de mise à l'abri : la « capacité d'hébergement » (seulement une trentaine de places sur site), le « peu de formalisme » de l'évaluation, le « peu d'outils de travail » et « l'isolement de la structure » par rapport aux autres activités de Forum Réfugiés.

Sur l'échantillon de rapports passé au crible, le cabinet note une amélioration du formalisme et un meilleur suivi du décret qui encadre l'évaluation des jeunes étrangers. Pour autant, des défauts persistent dans les rapports rendus par Forum Réfugiés à la MEOMIE : « très peu d'éléments d'analyse », « la note de synthèse se contente souvent de reprendre les éléments circonstanciels, voire de répéter le rapport et dans certains cas, la conclusion mérite d'être clarifiée ». L'audit pointe aussi l'absence de circuit de relecture et de validation des rapports.

Parmi les recommandations préconisées :

- « Une réflexion urgente sur les outils d'information doit être lancée afin de proposer des outils repensés en fonction du niveau de compréhension d'un enfant non francophone »
- La nécessité de « poser les bases d'une prise en charge des vulnérabilités avec des procédures formalisées »
- « Améliorer la prise en charge médicale et proposer un bilan de santé »
- La mise en place de « mesures à court terme pour éviter la mise à l'hôtel des filles et des plus jeunes »
- Un accueil « 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 »

L'audit fait aussi un bilan chiffré du fonctionnement du Centre de mise à l'abri et d'évaluation (CMAE). Il pointe qu'au 22 juin 2022, la capacité d'accueil était réduite de 12 places car 19 étaient occupées par des MNA (mineurs non-accompagnés) en attente de réorientation. Entre le printemps et l'automne 2022, le CMAE a dû faire face à un engorgement. Environ 150 jeunes, dans l'attente de leur évaluation, ont dû être placés à l'hôtel, tandis que plusieurs dizaines attendaient une place à l'aide sociale à l'enfance (ASE), elle aussi engorgée.

« On aurait pu faire cet audit plus tôt »

Début 2023, la Métropole de Lyon a fait un compte-rendu de l'audit à ses équipes. La majorité écologiste et de gauche a voulu dès le début de son mandat une Métropole « hospitalière et accueillante », notamment envers les personnes migrantes, MNA compris. Elle a ouvert deux lieux baptisés « Stations », avec 92 places au total pour accueillir des jeunes migrants non-reconnus mineurs et en train de faire un recours devant le juge des enfants. Quarante de ces places sont co-financées par l'État. Un dispositif novateur, mais qui reste insuffisant.

Car depuis 2016, les arrivées de MNA dans la métropole de Lyon sont devenues beaucoup plus importantes. La Métropole de Lyon a dû prendre à bras le corps le problème. David Kimelfeld, président de 2017 à 2020 (ex-LREM et proche de Gérard Collomb), s'est en premier emparé du sujet pour améliorer leur mise à l'abri et leur évaluation. C'est lui qui a confié la mission d'évaluation et de mise à l'abri à Forum Réfugiés en 2018, et non plus à la MEOMIE. Avec le recul, il estime que cela « a rempli sa fonction d'absorber les arrivées ».



David Kimelfeld, ancien président de la Métropole de Lyon de 2017 à 2020. ©OM/Rue89Lyon

Si David Kimelfeld salue l'audit mené par la majorité écologiste, il se montre critique sur plusieurs points :

« D'abord, on aurait pu faire cet audit plus tôt. Ensuite, le cabinet qui le mène n'est pas du tout spécialiste de la protection de l'enfance. Le troisième point c'est que, sur ce sujet, il faut essayer de convaincre le plus de conseillers métropolitains, y compris à droite, et partager les informations. Je n'étais pas très content quand j'ai appris que la première réunion de restitution de l'audit s'est faite uniquement avec la majorité. »

Lire aussi sur Rue89Lyon

[*Mineurs isolés étrangers à Lyon : le plan de David Kimelfeld pour sortir de la crise de l'accueil \(2018\)*](#)

[*Campement de migrants à la Croix-Rousse : le retour de la realpolitik à la Métropole de Lyon*](#)
[*La politique illisible de la Ville de Lyon en matière d'hébergement d'urgence*](#)

Les pistes de la Métropole de Lyon pour améliorer l'évaluation des mineurs étrangers

Lucie Vacher (EELV), vice-présidente à la Métropole de Lyon en charge de l'Enfance, explique que cet audit doit déboucher sur plusieurs mesures, même si le fonctionnement du CMAE restera globalement le même à court terme.

« L'objectif est d'améliorer cette évaluation pour faire diminuer le nombre de jeunes qui nous sont réorientés après coup par le juge des enfants. »

La vice-présidente évoque notamment « un système de relecture et de contrôle qualité [des rapports] qui a commencé à être mis en place » fin 2022. Cette relecture s'effectue au CMAE, en amont de la transmission du rapport à la MEOMIE « par un autre évaluateur ou par un responsable ». Une procédure qui est « encore à l'étude ». À court terme, Lucie Vacher explique que des interprètes seront présents physiquement au CMAE, pour les 5 à 10 langues qui ont été identifiées comme les plus courantes chez les jeunes accueillis.

Interrogé, le directeur de Forum Réfugiés, Jean-François Ploquin, précise également que plusieurs changements sont intervenus avant même la restitution du rapport, dès la fin de l'année 2022. Ils portent sur « l'amplitude horaire de l'accueil (55 heures par semaine), le renforcement des partenariats avec les services de santé, le renforcement de l'évaluation, la formation des évaluateurs et évaluatrices, l'appui documentaire et l'intervention quotidienne d'un interprète en arabe au centre ».

En décembre 2022, Forum réfugiés a publié une offre d'emploi pour recruter un évaluateur. Jusqu'ici, cinq évaluateurs se relayaient pour effectuer chacun huit évaluations par semaine, sachant qu'une évaluation implique un entretien individuel avec le jeune et la rédaction du rapport. Un rythme soutenu, pour une tâche difficile, qui devrait s'alléger. Jean-François Ploquin donne des précisions sur les effectifs :

« Le CMAE a la capacité de réaliser 120 évaluations par mois en moyenne avec six postes de chargés d'évaluation. Ces six postes sont aujourd'hui pourvus. Il est envisagé de recruter deux postes supplémentaires pour renforcer le processus d'évaluation. »

80 mineurs étrangers actuellement en attente d'évaluation par la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon espère que ces premiers changements pourront améliorer la qualité de l'évaluation. Reste la question des conditions de mise à l'abri, et notamment de l'engorgement du CMAE. Aujourd'hui, le nombre de jeunes en attente d'évaluation s'est réduit, ils sont environ 80. Lucie Vacher donne quelques explications sur les raisons de cette file d'attente qui s'est créée entre 2021 et 2022.

« En 2021, on a posé le principe que les jeunes devaient être hébergés obligatoirement pendant cinq jours (le maximum fixé par [la loi de 2007](#), ndlr). On a donc moins de roulement et cela a nécessité d'avoir recours à l'hôtel. Début 2022, on a aussi eu un cluster covid au CMAE, ce qui a accumulé du retard. On est sur la reprise d'un rythme d'évaluation plus soutenu, notamment grâce aux recrutements. »

Des délais imputables également, selon la vice-présidente, à un retard dans le déploiement de la « clé de répartition », c'est-à-dire la possibilité de répartir les mineurs reconnus comme tels vers d'autres départements.

À court terme, un déménagement ou un agrandissement du CMAE n'est pas envisageable. Lucie Vacher espère trouver des logements, proches du CMAE, pour loger plus de jeunes et surtout des filles – aujourd'hui systématiquement placées à l'hôtel pour leur sécurité mais qui ne bénéficient pas du suivi du centre.

« À plus long terme, il est prévu d'augmenter le nombre de places sur un seul site, avec un espace pour les filles. L'idée serait, pour qu'il y ait un roulement fluide, de monter à 50 places », conclut la vice-présidente.



Lucie Vacher, vice-présidente de la Métropole de Lyon en charge de l'Enfance, de la famille et de la jeunesse.
©PL/Rue89Lyon

Lucie Vacher évoque aussi la possibilité d'augmenter la capacité d'hébergement de l'ASE (Aide sociale à l'enfance) pour les jeunes étrangers reconnus mineurs. La Métropole de Lyon a notamment lancé un appel d'offre, qui doit se terminer début 2023, pour créer 1000 places d'hébergement destinées aux MNA devenus majeurs, auparavant fréquemment logés à l'hôtel.

Lors du vote du budget, à l'occasion du premier conseil métropolitain de l'année 2023, 12 postes ont été créés à la MEOMIE dans le but de renforcer les effectifs. Au 1er août 2022, l'unité MNA assurait le suivi de 810 MNA et de 532 ex-mineurs devenus majeurs.

« Les MNA et jeunes majeurs sont un public extrêmement compliqué, ce sont des personnes fragiles, des gamins déstructurés, analyse David Kimelfeld. Les métiers d'accompagnement sont tellement difficiles, il y a sans doute nécessité de renforcer les équipes. Je pense aussi que le président (de la Métropole de Lyon, Bruno Bernard, ndlr) devrait d'avantage s'exprimer sur la protection de l'enfance, même au delà des MNA. »

Une amélioration limitée du processus d'évaluation des mineurs étrangers

Ces différents changements laissent en suspens plusieurs questions. D'abord, la façon dont seront menés le contrôle qualité et la relecture des rapports issus des évaluations, évoqués par Lucie Vacher. On peut imaginer qu'ils permettront de limiter le nombre d'incohérences et d'erreurs. Tout comme le recrutement d'interprètes.

Mais cette procédure ne permettra pas de changer fondamentalement le cadre de l'évaluation, [fixé nationalement](#), et qui reste contesté par les associations. Pour Suzon Bosse-Platière, de l'association AMIE, la trame de l'évaluation en elle-même « ne permet pas de déterminer leur âge » :

« On leur demande beaucoup de repères spatio-temporels pour évaluer leur minorité, ce qui est quasiment impossible. D'abord pour des questions culturelles car chez nous le temps est scandé dès la petite enfance, par les anniversaires par exemple. Ce n'est majoritairement pas le cas en Afrique, surtout pour ceux qui ne sont pas allés à l'école. »

À leur arrivée, avant d'être évalués, les jeunes ont le droit à un « temps de répit », inscrit dans la loi. À Forum Réfugiés, ils bénéficient d'au moins un repas et d'une nuit de sommeil avant l'évaluation. Un temps insuffisant, estime Suzon Bosse-Platière.

« Quand les jeunes arrivent, ils sont souvent en état de choc, traumatisés et épuisés, et on leur demande d'avoir une mémoire cohérente. Il y a des choses qu'ils sont incapables de dire tout de suite », argumente la militante.

Alors, les associations demandent la reconnaissance d'une « présomption de minorité » par le législateur. Un cadre qui permettrait à ces jeunes d'être pris en charge par la protection de l'enfance en cas de doute, et lorsqu'il y a besoin de plus de temps pour évaluer leur âge.

Sans prendre position sur cette question, Lucie Vacher demande aussi une évolution législative pour « clarifier les choses » : pendant la durée du recours devant le juge des enfants, qui doit prendre en charge ces jeunes, potentiellement mineurs, qui se retrouvent aujourd'hui à la rue ? Une problématique récurrente, qui n'a pas fini de générer des tensions entre la Métropole de Lyon, l'État et les associations.